Commune de Louvie-Juzon



COMPTE-RENDU

Séance du 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-deux février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

<u>Présents</u>: Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie PEES, Hervé LOUSTALET, Pierre HELIP-CASSIE, Paul LAMOURE, Jean-Pierre GABASTON, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

Excusés: Marie-Christine GARROCQ (procuration à Jean-Michel BASCUGNANA)

Secrétaire de séance : Chantal BECAAS

<u>Désignation du secrétaire de séance</u> : Chantal BECAAS

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du 27 janvier 2021.

Question n° 2 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissements avant le budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement proposées, à savoir :

- Rénovation du bâtiment Edelweiss, opération 156 : 13 000 €
- Réfection du mur de la pharmacie, opération 154 : 4 000 €
- Travaux de voirie, opération 82 : 5 000 €

PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget 2021.

Question n° 3 : Election d'un référent communication, information et associations et indemnité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Pierre HELIP-CASSIE référent communication, information et associations.

DECIDE d'attribuer à Monsieur Pierre HELIP-CASSIE, à compter du 22 février 2021, l'indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Question n° 4 : Constitution d'une commission municipale Réflexion sur le Foyer Rural et désignation de ses membres

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de la commission Réflexion sur le Foyer Rural;

FIXE le nombre de membres de cette commission à 7 membres.

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein de cette commission, DESIGNE au sein de la commission Réflexion sur le Foyer Rural :

- Paul LAMOURE
- Marie PEES
- Pierre HELIP-CASSIE
- Jean-Michel BASCUGNANA
- Jean-Pierre GABASTON
- Christian LASSALLE
- Chantal HUSTE-MIRASSOU